



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale  
de la mer Méditerranée  
Service Réglementation/Contrôles**

**Arrêté n° 12  
établissant la liste des couples armateurs navires autorisés à pêcher dans  
les zones dédiées aux abords de l'île du Levant (Commune d'Hyerès-les-  
Palmiers – département du Var) pour l'année 2025**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU le règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006 modifié (notamment l'article 13 alinéa 1), concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée et modifiant le règlement (CEE) n° 2847/93 et abrogeant le règlement (CE) n° 1626/94 ;

VU le règlement (UE) n° 2023/2842 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023 modifiant le règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil et modifiant les règlements (CE) n° 1967/2006 et (CE) n° 1005/2008 du Conseil et les règlements (UE) 2016/1139, (UE) 2017/2403 et (UE) 2019/473 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le contrôle des pêches;

VU le règlement d'exécution (UE) n° 404/2011 de la Commission du 8 avril 2011 modifié portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche;

VU le livre IX du code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des Directions Interrégionales de la Mer ;

VU l'arrêté préfectoral n° R93-2024-11-29-00001 du 29 novembre 2024 modifié portant réglementation particulière de la pêche professionnelle aux abords de l'île du Levant (Commune d'Hyerès-les-Palmiers – département du Var) ;

VU l'arrêté préfectoral n° R93-2025-01-06-00002 du 06 janvier 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LENORMAND, Directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

VU les demandes formulées par les intéressés ;

.../...

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La liste des couples armateurs/navires autorisés à pêcher à l'intérieur des zones autorisées (zones 1 2 et 6) aux abords de l'île du Levant, telles que définies à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° R93-2024-11-29-00001 du 29 novembre 2024 modifié, est établie comme suit pour l'année 2025 (1).

ARMATEUR			NAVIRE		
NOM	PRENOM	MATRICULE	NOM	QAM	IMMAT
BONVALLET	Simon	20165032 H	ETIENNO	TL	930549
REY-ROBERT	Marion	20224462-F	LA FOI 4	TL	727972
FERNANDEZ	Sébastien	19943810 F	EL LOCO	TL	420024
GIORDANO	Hervé	20076158 F	ST CLAIR	TL	910439
MORERA	Pierre	19893416 E	BETTINA LOUNA DEVI	TL	128248
ZADEYAN	Sébastien	20124858 R	DANY	TL	268442

### **ARTICLE 2**

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit par recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. La juridiction administrative peut être saisie par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site <https://www.telerecours.fr>

En cas de recours gracieux l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être déférée devant la juridiction administrative dans les deux mois suivants.

### **ARTICLE 3**

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée est chargé de l'application et de la notification du présent arrêté.

Marseille, le 17 janvier 2025

Pour le Préfet et par délégation,

Christophe LENORMAND

Directeur Interrégional de la mer  
Méditerranée

1) Cette liste peut être consultée au siège de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée 16, rue Antoine Zattara 13003 Marseille ainsi que sur le site internet [www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)

#### **Diffusion :**

DGA  
DDTM / DML83  
Prud'homie du Lavandou

**Copies/**  
**RAA DIRM**  
CNSP Etel  
PNPC  
CDPMEM 83  
Dossier RC